

Réunion ordinaire du 12 décembre 1986.

Le douze décembre mil neuf cent quatre vingt six, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à huit heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Guy Chivand, maire.

Date de convocation: 8 décembre 1986

Présents: M^r Chivand, Gouedo, Joseph, Viollet, Bordenon, Allary, Bourreau, Darnault, Phelippeau, Magrie.

Absent: M^r Gouriveau.

Secrétaire de séance: M. Allary Francis.

Election de deux membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (anciennement Bureau d'Aide Sociale):

M^r le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'élire deux membres du Conseil Municipal pour être délégués au Centre Communal d'Action Sociale, en complément des 2 conseillers déjà élus M^r Darnault Pierre et M^{me} Viollet Odette.

Sont élus membres du Centre Communal d'Action Sociale, à bulletin secret et à l'unanimité M. Joseph Richard et M. Bourreau Bernard qui déclarent accepter mandat du Conseil Municipal.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^{le} Préfet exposant les modalités d'application de la

re'foune de la Dotation Globale d'Equipement
des communes mise en oeuvre par la loi
du 20 decembre 1985.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil
Municipal émet quelques suggestions:

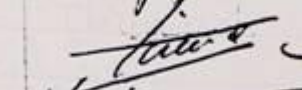
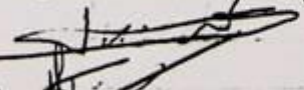

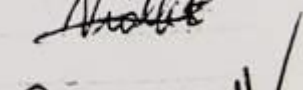
- possibilité d'acquisitions immobilières et foncières pour augmenter le patrimoine communal.
- travaux de sécurité au carrefour de
Chez Bernarol avec la route de Lafond
- Aménagement de voirie: élargissement et
empierreage du chemin des Moneries à la Vue,
et du chemin de Gravechon.
- Nettoyage de la fontaine de Rozet pour le
cantonnier, provision de garde-fous pour la
sécurité des usagers. (incombe au département)
- Ouverture de crédits au Chapitre 21

M. le Maire propose au Conseil Municipal de régler
une facture de voirie d'un montant de 28414,14F
représentant des travaux effectués sur le chemin
communal du Maine au Loup, en attente de
paiement depuis le 13 mars 1976.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à la majorité de 8 voix pour, contre 1 voix
et l'abstention, autorise l'ouverture de crédits
sur le chapitre ci. après (pour le versement sur
le compte 669).

- chapitre 21, article 213: 28414,14F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.





Maire
Maigre
Anollit
P. Amant